

COMMUNE D'AUZERS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2017

Petite Commune rurale à vocation essentiellement agricole AUZERS est dotée au 1^{er} janvier 2016 d'une population de 179 habitants. Outre l'agriculture, le tissu économique est principalement constitué d'un commerce et d'une entreprise de maçonnerie. Les associations assez nombreuses apportent elles aussi un supplément d'activités sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS se sont réunis le vendredi 24 mars 2017 à 20 heures pour examiner et approuver leurs comptes administratifs respectifs.

1) COMMUNE

✓ Section de fonctionnement

Avec 249 706,84 € de recettes encaissées, propres à l'exercice 2016 et un excédent antérieur reporté de 29 512,15 €, soit un total de 279 218,99 € et 168 282,63 € de dépenses émises, **la section de fonctionnement libère un excédent de 110 936,36 €** mais compte tenu des besoins à couvrir en section investissement soit la somme de 63 253,48 €, **il reste une somme assez confortable de 47 682,88 €** qui sera reportée au budget primitif 2017.

Les principales recettes proviennent des dotations et des participations de l'Etat pour 130 319,30 € (dont 95 812 € de DGF et 19 749 € de DSR) soit 46,67% de nos recettes et des impôts et taxes pour 102 041 € (dont 87 824 € de taxes foncières et d'habitation) ce qui représente 36,55% de nos produits. Pour rappel, les taux adoptés au budget primitif étaient de 19,20% pour la taxe d'habitation, de 15,24% pour le foncier bâti et de 115,56% pour le foncier non bâti.

Les principales dépenses sont les charges de personnel/frais assimilés avec 79 642,18 € et les charges à caractère général avec 46 412,40 € ce qui représente respectivement 47,33% et 27,58% des frais de fonctionnement.

✓ Charges financières et capacité d'autofinancement

A noter que le remboursement des intérêts de la dette 2016 représente la somme de 5 198,18 €, soit un peu plus de 3% des dépenses de fonctionnement et que si la **CAF** (capacité d'autofinancement) **brute est d'environ 81 424 €, la CAF nette est d'environ 67 891 €** (81 424 € - 13 533 € correspondant au remboursement du capital des emprunts 2016).

A souligner également que le remboursement de l'annuité 2016 représente **par habitant 29 € pour les intérêts** (chiffre quasi identique à la moyenne départementale des Communes de même strate démographique puisqu'il est de 30 € par habitant) et **76 € pour ce qui est du capital** (chiffre inférieur à celui des Communes comptant un nombre d'habitants équivalent puisqu'il est de 102 €).

✓ Section d'investissement

Avec 175 697,13 € de dépenses propres à l'exercice et un déficit N-1 reporté de 24 781,75 €, soit un total de 200 478, 88 € et 170 550,75 € de recettes encaissées, **le résultat de l'exercice 2016 fait ressortir un déficit d'investissement de 29 928,13 €** mais compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 59 855,35 € et des recettes à réaliser en recettes qui s'établissent à 26 530 €, **c'est une somme négative de 33 325,35 €** qui vient s'ajouter au déficit et **fait donc ressortir un besoin de financement total pour la section investissement de 63 253,48 €**, lequel sera pris sur l'excédent de fonctionnement comme indiqué ci-avant.

Les principales dépenses correspondent à la réalisation du programme de voirie 2015 pour 144 894,01 € et au remboursement du capital des emprunts pour 13 532,88 €.

Quant à la principale recette elle émane de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 163 292,75 €.

✓ Ratios principaux

L'encours de la dette bancaire, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève au 31 décembre 2016 à **la somme de 95 950 €** et représente par rapport à la CAF brute qui est de 81 424 € **un ratio de 1,18**; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les Communes de même catégorie démographique dans le département qui est de 2,04.

Enfin, pour ce qui concerne l'annuité de la dette 2016 **d'un montant de 18 731 €**, elle représente par rapport à l'excédent brut de fonctionnement qui est de 87 735 € **un ratio de 0,21**; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même catégorie démographique dans le département qui s'établit à 0,30.

2) SERVICE ASSAINISSEMENT

Avec 6 213,07 € de recettes encaissées pour 2 747 € de dépenses émises, **la section fonctionnement du service assainissement dégage un excédent de clôture de 3 466,07 €**, lequel sera reporté au budget primitif 2017. **Quant à la section investissement, elle libère également un excédent de clôture de 28 540,52 €**, soit 28 676,52 € de recettes pour 136 € de dépenses, qui sera également reporté au budget primitif 2017 et pourrait servir à financer d'éventuels travaux sur le réseau ou la station d'épuration.

3) CCAS

Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 4 508 €, soit 4 820 € de recettes pour 312 € de dépenses, lequel sera reporté au budget primitif 2017. A remarquer cette année la vente du matériel de l'école, soit l'équivalent de 1 820 €, qui est largement venu abonder les recettes de ce petit budget.

4) CONCLUSION

Les trois comptes de gestion de Madame la Receveuse et les trois comptes administratifs précédemment évoqués ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
Jean-Michel VIGNAL.